

DÉLIBÉRATION N°2021-22_097
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 31 mai 2022

6- Affaires financières

Point 6.2 – SeFoC'AI : modification de la grille tarifaire

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 25
Membres présents : 17	
Membres représentés : 8	Pour : 25
Total : 25	Contre : 0

Vu le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 123-4, L. 712-3 L. 714-1 et D. 714-56 et suivants ;

Vu la délibération n° 2021-22_71 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 15 mars 2022 relative aux tarifs de la formation continue et en alternance.

En vertu des dispositions de l'article D. 714-62 du code de l'éducation, la politique générale de tarification des actions de formation continue relève du conseil d'administration de l'établissement.

Suite au vote de la grille générale qui s'est fait au mois de Mars 2022, certaines adaptations sont apparues nécessaires :

- Le passage de « l'UE Stage ou Mémoire » au tarif de 650 € (au lieu de 600 €) pour être en cohérence avec la modification de tarif réalisée sur le tarif de l'exonération de plein droit lorsqu'il n'y a pas de financement possible. Il s'agit dans les 2 cas de prendre en charge le coût de traitement du dossier.
- La suppression de la proposition de tarif préférentiel en VAE accordé lorsque la personne prend un pack d'accompagnement. En fait, le dispositif de prise en charge par le CPF ne permet ce type de remise.
- Dans la partie « Formations et apprentissage » l'intégration des financeurs publics dans le tarif d'une formation ouverte à l'apprentissage.
- Enfin, sur demande de la gouvernance pour développer l'emploi d'apprentis au sein de l'Université (services centraux et commun, composantes, laboratoires), SeFoC'AI propose une nouvelle politique d'exonération partielle pour ces partenaires avec un forfait de 650 € (coût de traitement du dossier) pour les frais pédagogiques.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les adaptations proposées de la grille tarifaire de la formation continue et de l'alternance

Besançon, le 16 juin 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 6.2 « Tarifs formation continue et alternance 2022-05-31 »

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



Cette grille tarifaire **décrit l'ensemble des prix** réglés au service Formation Continue et alternance, **applicables aux :**

- Formations préparatoires aux concours et aux Diplômes Nationaux pour les inscrits sous statut formation continue et Certifications
- Demandes de validation de diplôme par VAE
- Diplômes Universitaires et Diplômes Inter Universitaires – DU/DIU
- Formations courtes
- Formations par apprentissage

Au prix s'ajoute, le cas échéant, le paiement de droits de scolarité (réglés aux services de scolarité avant l'entrée en formation).

Le tarif est **applicable à compter de la date de vote en CA de l'Univ-FC.**

Formations préparatoires aux concours et aux Diplômes Nationaux (DN)

Les prix ci-dessous concernent les inscrits sous statut formation continue intégrés dans les groupes existants des formations préparatoires aux concours ou aux diplômes nationaux (DN) en présentiel ou en FOAD¹ qui **visent l'obtention d'une certification.**

Formation intégrée aux groupes existants des DN et visant l'obtention d'une certification :	Stagiaire pris en charge (Salariés, travailleurs indépendants, bénéficiaires de contrat de professionnalisation, ...)	Stagiaire pris en charge (Salariés, travailleurs indépendants, bénéficiaires de contrat de professionnalisation, ...)
	Formation présentielle	FOAD ¹
DEUST, BUT (1 et 2^{ème} année)	11,00 €/h	10,00 €/h
BUT 3^{ème} année	15,00 €/h	10,00 €/h
Licence	13,00 €/h	10,00 €/h
Licence professionnelle	15,00 €/h	10,00 €/h
Master	17,00 €/h	13,00 €/h
Master International Ingénierie biomédicale - ISIFC	12 000 €/an	-
Diplôme d'ingénieur	18,00 €/h	
Diplôme d'état santé, grade de Licence Ergothérapie, Maïeutique, Masso-Kinésithérapie, Orthophonie, Psychomotricité,	13,00 €/h	
Diplôme d'état santé, grade de Master Maïeutique, Masso-Kinésithérapie, Orthophonie	17,00 €/h	
DAEU Financé	300,00 €/matière	
DAEU « individuel »	150,00 €/matière et 500,00 € pour 4 matières	
DAEU : Année préparatoire	UE Français : 100,00 € UE enseignement scientifique + mathématique : 220,00 € UE remise à niveau complète : 300,00 €	
DAEU – Détenus indigents	80,00 €/matière et 200,00 € pour 4 matières	
Capacité en droit		300,00 €/UE et 3 900,00 € pour les 13 UE (Capacité)
UE stage ou mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme	650,00 €	
Formation hybride Formations intégrées aux groupes existants des préparations aux concours (préparations aux agrégations, concours des fonctions publiques années des 2 et 3 ^{ème} cycles des études médicales, pharmaceutiques...)	Calcul aux taux horaires pour la partie en présentielle et à distance	

Si le contrat est signé après le début de la formation, une majoration du taux horaire sera appliquée – tarif minimum : 90% du tarif initial

Une remise de 50% pourra être accordée aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'une demande d'aide individuelle à la formation déposée auprès de Pôle emploi²–

¹ La FOAD est imputable aux dépenses de formation professionnelle des entreprises sur preuve d'une « assistance pédagogique » de l'enseignant vis-à-vis de l'inscrit (protocole individuel de formation, contrat pédagogique, ...).

² Sauf master Ingénierie biomédicale - ISIFC

▪ **Prix de vente sur convention**

Pour les formations faisant l'objet d'une convention de partenariat, le tarif est celui figurant dans la convention.

▪ **Exonération de plein droit sur recherches de financement totalement ou partiellement infructueuses²**

Le Conseiller du service formation continue et alternance indique au futur inscrit toutes les solutions de financement qui s'offrent à lui. Si le coût pédagogique n'est pas totalement pris en charge par les organismes auxquels il doit s'adresser ou si l'inscrit fournit les preuves des démarches qu'il a effectuées et qui se sont révélées infructueuses, l'Université participe au financement du coût de sa formation. Sauf exigence contraire du financeur, l'inscrit doit s'acquitter du solde restant plafonné à **650,00 € par année universitaire pour la formation présentielle et la FOAD**, de façon à participer aux dépenses liées au traitement administratif de son contrat (information, suivi de présence, bilans et enquêtes).

▪ **Exonération sur proposition du Conseiller et dépôt d'un dossier de demande par l'inscrit (hors FOAD)**

L'inscrit rédige un courrier de demande d'exonération étayé de justificatifs que le service Formation Continue et Alternance transmet au Directeur de la composante pour décision avec l'avis du Directeur du service Formation Continue et Alternance. Dans ce cas, si l'exonération est accordée, l'inscrit doit s'acquitter d'une **redevance minimale de 354,00 € forfaitaires par année universitaire**. La **décision écrite du Directeur de la composante** doit être jointe au titre de recette pour justifier de cette exonération.

▪ **Prix de vente négociés**

La Présidente de l'Université est compétente pour valider les **prix de vente négociés** par le Directeur du service Formation Continue et Alternance dans le cadre de réponses aux **appels d'offres**, demandes de subventions, aides et financements publics, conventions et conventions de partenariat avec le secteur privé.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et prescription

Examen de la recevabilité (livret 1)	100,00 €
Pack avec accompagnement à l'élaboration du mémoire ou rapport d'activités et à la préparation de l'entretien devant jury (livret 2): de 5 à 10 heures sous forme d'entretiens individuels en présentiel et à distance et d'entretiens collectifs en présentiel, suivi administratif	110,00 €/heure
Validation (Livret 2) : organisation et tenue du jury (entretien, délibération, décision, procès-verbal, notification), suivi administratif	900,00 €

CPF individuel, abondement employeur, abondement pôle emploi : règlement en amont de l'action de formation

Pour tout autre dispositif de financement : règlement à la fin de l'action de formation

Au prix de la session de validation s'ajoute le paiement des droits de scolarité du diplôme (inscription avant passage devant le jury).

En cas de validation partielle, le coût de la prescription de formation sera calculé au tarif horaire des heures prescrites, sur la base du coût du diplôme préparé. En cas de prescriptions autres, un devis spécifique sera établi selon la nature de la prescription.

▪ **Prix de vente négociés**

La Présidente de l'Université est compétente pour valider les **prix de vente négociés** par le Directeur du service Formation Continue et Alternance dans le cadre des démarches de VAE collective ou de convention de partenariat.

Diplômes Universitaires (DU) ou Inter Universitaires (DIU)

Les DU et DIU sont élaborés et gérés en autonomie locale, c'est-à-dire hors de la dotation du ministère. Ils doivent s'autofinancer. **Leur prix de vente ne doit pas être inférieur à leur coût de revient.** Les prix des DU et DIU sont donc alignés sur ceux du secteur privé.

Le chiffrage du **coût de revient** est réalisé, lors de la création du diplôme, par la composante assistée du Service Formation Continue et Alternance. Le **prix** déterminé doit inclure le coût de traitement spécifique à la formation continue et être visé par le Directeur de SeFoC'Al avant d'être soumis pour approbation au Conseil d'Administration. Les modifications de tarif des DU-DIU (liste de l'ensemble des prix) sont votées chaque année par le Conseil d'Administration, à l'issue de la campagne d'habilitation des DU-DIU, pour la rentrée universitaire suivante.

Le montant à acquitter pour suivre un DU ou DIU est le **prix approuvé par le Conseil d'Administration au moment de l'habilitation du diplôme, ou un montant revalorisé qui a été approuvé par un Conseil ultérieur** (si un prix différent de celui approuvé était pratiqué, une décision écrite du Directeur de la composante -certificat administratif- devra être adressée au service Formation Continue et Alternance et jointe au titre de recette pour justifier cette différence).

Au prix du DU ou du DIU s'ajoute le paiement des droits de scolarité du diplôme (inscription avant l'entrée en formation).

NB : Les DU-DIU ne sont pas accessibles aux auditeurs libres.

² Sauf master Ingénierie biomédicale - ISIFC

Formations Courtes

Les formations courtes sont élaborées pour répondre aux demandes de professionnalisation des actifs et aux besoins en compétences des entreprises. Elles ne correspondent pas à une certification et font l'objet d'une attestation de formation.

▪ Le programme :

Conçu et rédigé par un Enseignant, suivant un modèle de programme fourni par le service Formation Continue et Alternance, il est constitué de **séquences pédagogiques élaborées spécifiquement** (formations ad hoc/sur mesure) et/ou de cours issus des **diplômes ou formations mis en œuvre dans la composante** (formations modulaires). Il doit satisfaire aux conditions prévues par les articles L6313-1 à L6313-3, L6353-1 et L6353-3 du code du travail. **Le programme des séquences élaborées spécifiquement est validé par le Directeur de la composante.**

La proposition (devis, programme, calendrier) est faite au commanditaire par le conseiller du service Formation Continue et Alternance. Un bilan annuel des Formations courtes/colloques réalisés est présenté au CFVU, à l'issue de chaque année universitaire.

▪ Le prix :

- Le prix de vente de la **formation élaborée spécifiquement** ne doit pas être inférieur à son coût de revient et doit tenir compte des prix du marché, du coût réel intégrant la part d'ingénierie pédagogique et des spécificités. Le Conseiller du service Formation Continue et Alternance détermine le prix de vente à partir des éléments de chiffrage du coût de revient transmis par l'Enseignant. **Le tarif de la formation ad hoc/sur mesure est validé par le Directeur du service Formation Continue et Alternance. En l'absence de financement** du coût pédagogique, ces formations ne peuvent avoir lieu. Aucune exonération n'est possible.
- Le prix de vente d'un colloque/congrès est fixé par l'organisateur en concertation avec le service Formation Continue et Alternance.
- Le prix de vente de la **formation modulaire ou intégrée aux groupes des inscrits aux diplômes** est calculé au moyen des montants par heure qui figurent dans le tableau page 1 ou prorata horaire pour les DU-DIU.

Aucun droit de scolarité n'est acquitté pour les formations courtes. Aucun crédit ECTS n'est attribué.

Formations en Apprentissage

Le tarif d'une formation ouverte à l'apprentissage est égal au montant du coût contrat défini par France Compétences, sauf si ce dernier est inférieur au tarif des formations (Diplômes nationaux) défini en page 1 ; dans ce cas, le reste à charge sera demandé aux entreprises ou aux financeurs publics de l'apprentissage.

Lorsque la formation est nouvelle en apprentissage et que le montant de la prise en charge par France compétences n'est pas encore fixé, le tarif de la formation correspond au forfait d'amorçage défini par le décret en vigueur.

▪ Exonération partielle :

Les coûts pédagogiques dus par l'employeur, dans le cadre de formations en apprentissage proposées par l'Univ-FC (dont les Masters internationaux opérés pour UBFC), sont réduits à un forfait de 650 € pour les services centraux et communs, les composantes et les laboratoires de l'Univ-FC.

▪ Prix de vente négociés

La Présidente de l'Université est compétente pour valider les prix de vente négociés par le directeur du service Formation Continue et Alternance dans le cadre de convention avec le secteur privé et public.

Pour rappel – Tarif pour les formations UBFC

Tarif VAE Doctorat – pour le compte d'UBFC

Décision CA UFC du 12/03/2019

Le prix concerne les inscrits sous statut formation continue qui visent l'**obtention du Doctorat par la VAE**.

Au Forfait

Forfait comprenant :

- l'**examen de la recevabilité administrative et pédagogique** de la démarche : conseil à l'élaboration du dossier, relances pour incomplétude, étude de la recevabilité administrative, étude de la faisabilité pédagogique, décision et explication, suivi administratif,
- l'**accompagnement et préparation de l'entretien devant jury** sous forme d'entretiens individuels en présentiel et/ou à distance, suivi administratif
- la **session de validation** : organisation, préparation et tenue du jury (entretien, délibération, décision, procès-verbal, notification), suivi administratif

6000 €, si, et seulement si, le demandeur poursuit la démarche à l'issue de l'étude de la recevabilité-
Règlement à la signature du contrat

Ou

Par étapes

Examen de la recevabilité administrative et pédagogique de la démarche : conseil à l'élaboration du dossier, relances pour incomplétude, étude de la recevabilité administrative, étude de la faisabilité pédagogique, décision et explication, suivi administratif	500,00 €, si, et seulement si, le demandeur poursuit la démarche. Règlement à la signature du contrat
Accompagnement et préparation de l'entretien devant jury	4000,00 €
Entretiens individuels en présentiel et à distance, suivi administratif	Règlement à l'issue de la session
Session de validation : organisation, préparation et tenue du jury (entretien, délibération, décision, procès-verbal, notification), suivi administratif	1500,00 €
	Règlement à l'issue de la session

Au prix du forfait ou de la session de validation s'ajoute le paiement des droits de scolarité du diplôme (inscription avant passage devant le jury).

Sauf tarif autre précisé

Tarif Master Internationaux UBFC

Décision CA UFC du 08/10/2019

7 200 € quel que soit le master, le coût horaire ne pouvant toutefois être inférieur à 19 €

(Par exemple, pour un master de 400 heures facturées 7 200 €, le coût horaire serait de 18 € donc son coût réel sera de $400 \times 19 = 7\,600$ €. Le tarif est donc de 7 200 € minimum et si le nombre d'heures est supérieur à 379, le tarif sera de 19 €/heure).

Une remise de 50% est prévue pour les personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge.

Le service formation continue et alternance en charge du dossier est autorisé à négocier avec le financeur, le tarif ne devant pas être inférieur à 5 500 € ou 16 €/h.

Les tarifs pour la VAE sur les masters internationaux sont ceux appliqués dans l'établissement.